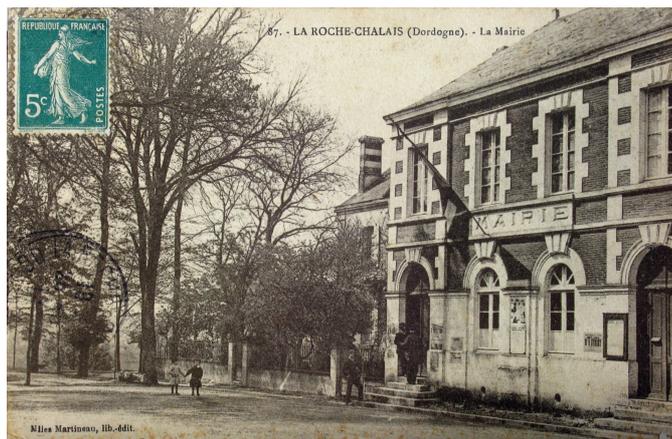


PRESBYTÈRE et MAIRIE.



Mairie et presbytère, deux bâtiments vieux de 150 ans, construits côte à côte en même temps mais de styles différents. (cartes postales, collection de M. Jouannet)

Pendant des siècles La Roche-Chalais n'eut ni presbytère... ni mairie bien sûr puisque ce n'est qu'à la Révolution que l'on commence à parler de *maison commune*. Même après sa création, le 26 décembre 1794, la commune de La Roche-Chalais reste partagée entre deux paroisses, Saint-Michel-la-Rivière et Saint-Aigulin et c'est là que se trouvent les presbytères où habitent les prêtres desservants. En 1806, lorsque Jean-Pierre Trigant-Gautier est nommé maire de la commune, il entreprend la construction de la première église à La Roche-Chalais, chef-lieu de la commune. Il envisage la démolition de l'église et du presbytère de Saint-Michel-la-Rivière qui pour lui vont devenir inutiles.

On sait qu'il n'est pas suivi dans son projet -voir à ce sujet Info'3 numéro 15 de janvier 2013- et la nouvelle église reste l'annexe de celle de Saint-Michel où le curé continue d'habiter. Cependant le nombre des paroissiens étant bien plus important au chef-lieu de la commune, la municipalité loue une maison dans le bourg de La Roche et le curé vient y habiter, d'autant plus volontiers que le presbytère de Saint-Michel est très vétuste. C'est l'amorce de la création d'une paroisse recouvrant le territoire communal, même si de nombreux habitants de la partie nord de la commune continuent à fréquenter leur ancienne paroisse de Saint-Aigulin où se trouvent leur cimetière.

Pendant la Révolution, La Roche-Chalais a sa maison commune où se réunissent les citoyens et dans laquelle le maire, devenu officier de l'état civil, a l'obligation d'enregistrer les naissances, les décès et célébrer les mariages. Avec la mise en place des conseils municipaux, c'est encore à la mairie que le maire réunit ses conseillers pour avoir leur avis concernant les affaires de la commune. Ainsi, on sait que Jean-Pierre Trigant-Gautier, maire de la Roche de 1804 à 1808, réunit les conseillers dans une mairie mais on ne sait pas où elle se trouve dans le bourg. La salle commune doit être assez importante car le public assiste aux délibérations des conseillers et le bâtiment est placé sous la surveillance du concierge Jean Moty-Bélonie¹. Galaup, sous-préfet de Ribérac, né et habitant La Roche, assiste parfois aux séances du conseil municipal et il n'apprécie pas la présence de *cette foule d'êtres oisifs, inexpérimentés et sans éducation qui nuisent à la tranquillité et à la sagesse des discussions et qui par des propos ou des gestes inconsidérés fatiguent ou intimident le fonctionnaire inexpérimenté et par là privent le conseil du tribut de lumière et de réflexion qu'il aurait apporté dans la discussion si elle avait été calme et méthodique*. Dès le 20 décembre 1807 Trigant-Gautier n'est plus majoritaire au sein du conseil qui se réunit chez un conseiller. En 1808, après intervention du sous-préfet, le préfet remplace Trigant-Gautier par un autre maire. La mairie devient bientôt inutile puisque les conseillers se réunissent chez le maire. En 1820, c'est Augustin de Saint-Saud, gendre de l'ex-sous-préfet Galaup qui est nommé maire. Pendant son mandat les réunions du conseil se font chez lui ou chez son beau père, *dans leur salon, leur chambre à coucher ou dans la cuisine*. Outre que les séances de l'administration municipale ne sont plus libres d'accès pour les citoyens, ces messieurs demandent *un loyer annuel de soixante francs, un peu cher et qui ne cadre guère avec la dignité magistrale et nobiliaire* nous dit Trigant-Gautier qui n'apprécie pas la façon dont est gérée la commune.

Au début de l'année 1820, La Roche-Chalais n'a pas encore de curé titulaire et le maire Desgravier intervient auprès de l'évêque d'Angoulême -la Dordogne n'a toujours pas d'évêque- pour qu'il y nomme un

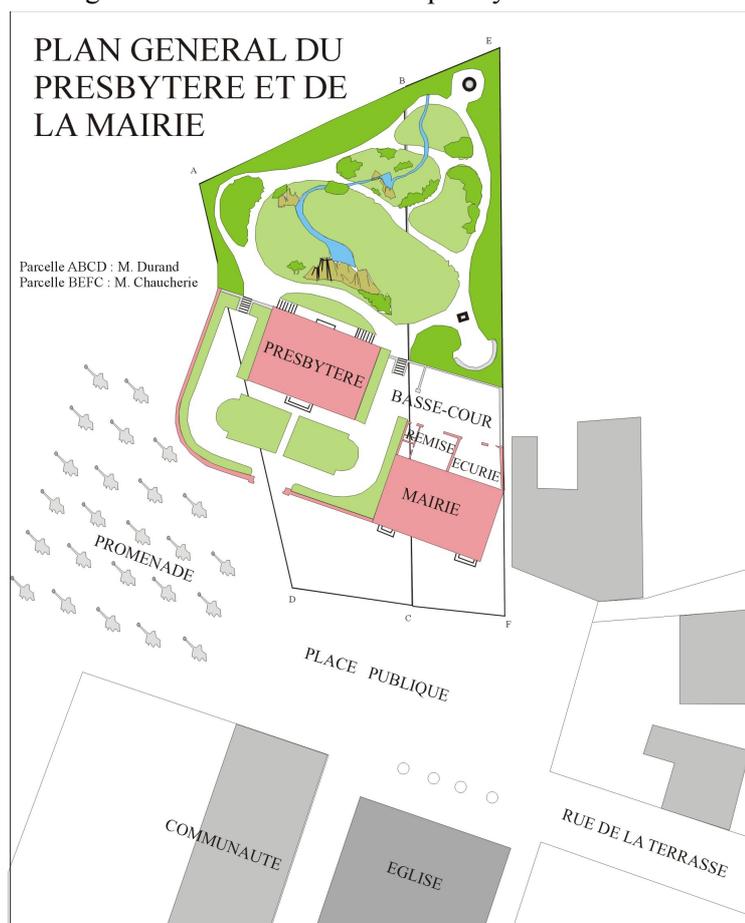
¹ Dans un ouvrage à paraître bientôt : *Jean-Pierre Trigant-Gautier, maire de La Roche-Chalais, sa vie, son œuvre et son chef-d'œuvre... l'église Saint-Napoléon.*

desservant. Le premier curé du chef-lieu arrive avec l'été. La commune lui a loué dans le bourg une maison avec *un très beau jardin* et il a à sa disposition un petit *champ tenant au cimetière, rempli de pommes de terre*. Le presbytère et le jardin de Saint-Michel-de-Rivière ont été attribués à l'instituteur par délibération du conseil municipal du premier avril 1820 mais le pré presbytéral reste propriété du curé qui proteste, car situé loin de La Roche où il habite, certains en profitent pour le faucher et s'approprier le foin.

En novembre 1837, le Roi, *sur le rapport du Garde des Sceaux, Ministre secrétaire d'état au département de la Justice et des Cultes* autorise la fabrique² de *l'église succursale de la Roche-Chalais à aliéner aux enchères publiques et sur la mise à prix de 2700 F l'ancien presbytère et ses dépendances de la section de Saint-Michel-de-Rivière*. Le produit de cette vente doit être employé jusqu'à concurrence de 789,90 F aux réparations de l'église de Saint-Michel et l'excédent versé à la caisse des dépôts et consignations pour servir *en temps opportun à l'acquisition ou construction d'un presbytère au chef-lieu de la succursale*. La cure de 2^e classe est dotée d'un vicaire par ordonnance du 10 juin 1853. On ne sait pas où loge le vicaire.

Les choses restent en l'état jusqu'en 1858 : A La Roche-Chalais il n'y a toujours pas de mairie ni de presbytère. Le curé est toujours logé dans *une propriété particulière affermée par l'administration municipale... C'est un grand bâtiment composé d'un seul rez-de-chaussée mal disposé et dont la distribution est des plus incommodes*.

1858 : Depuis une dizaine d'années, c'est le baron Gustave d'Arlot de Saint-Saud qui est maire. Sa préoccupation première est de construire un presbytère, on en profitera pour construire une mairie. Il demande à l'architecte Vauthier de lui fournir plans et devis avant même d'avoir acheté les terrains où il envisage de faire bâtir le presbytère. Le devis du presbytère est daté du 15 avril 1858, celui de la mairie du 15 mai mais ce n'est que le 4 juillet que le conseil municipal vote le principe d'acquisition *d'un emplacement pour y implanter un presbytère communal et une mairie*. Une promesse de vente a été signée le 29 juin après expertise du même jour. Enquête d'utilité publique, avis du sous-préfet suivent rapidement et le préfet donne son accord pour la construction de la mairie le 14 octobre 1858. Cet arrêté prévoit l'achat de 2,15 ares de terrain à prendre sur les deux parcelles qu'on envisage d'acheter. Les prix du terrain nécessaire et de la construction de la mairie s'élèvent à 9498,19 F répartis sur les budgets de 1858 à 1861. Pour le presbytère il va falloir attendre.



On notera que l'aménagement de la promenade est d'ores et déjà envisagé.

Le projet est approuvé par le Comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains le 13 mai 1859. Dans son devis, l'architecte précise que l'emplacement choisi est constitué de deux jardins contigus s'ouvrant sur la place publique et faisant face à l'église paroissiale. Il est précisé qu'une petite partie de cet emplacement sera réservée pour y construire une mairie mais pour l'heure c'est d'un presbytère dont il est question, la mairie n'apparaît que comme un emplacement réservé dans le vaste espace du presbytère. L'architecte précise que ces terrains choisis par l'administration locale sont bien situés et que le presbytère placé ainsi dominera la vallée de la Dronne et présentera les meilleures conditions de salubrité et d'aspect. Le jardin, descendant jusqu'au bord de la rivière et présentant une pente très prononcée, sera praticable au moyen d'allées sinueuses. Les roches que l'on y rencontre et les eaux qu'il sera facile d'y trouver en feront un jardin anglais des plus convenable.



Inscription au fronton du presbytère envisagé.

2 Le conseil de fabrique, la fabrique est un groupe de paroissiens administrant les biens de l'église.

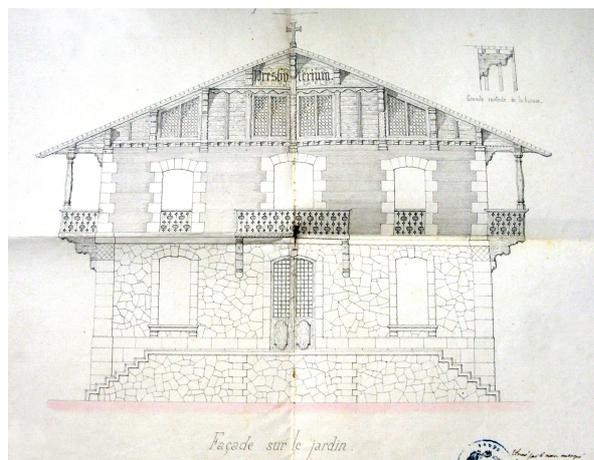
La façade du presbytère représentée dans le dossier est celle côté jardin. L'architecte précise simplement que la façade du côté de la place sera semblable, sans perron ni balcon central.

Mais cette position étant toute exceptionnelle, Monsieur le Maire³ a émis le vœu que la construction projetée présentât un caractère en rapport avec les dispositions du site. Nous avons adopté, d'après l'avis de ce magistrat, la forme d'un chalet, modifié suivant la localité. La construction principale sera faite en pierre de taille et moellons avec toits très saillants, balcons et consoles en bois découpé. Nous avons tout lieu d'espérer qu'un presbytère bâti dans de semblables conditions et situé au centre des jardins produira un heureux effet. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

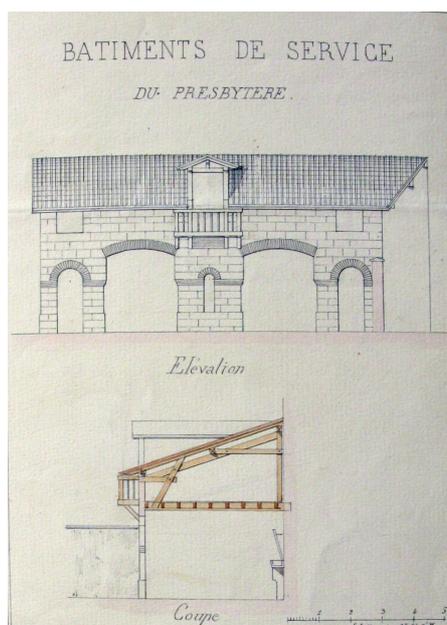
Au rez-de-chaussée on trouve un vestibule, un escalier conduisant à l'étage supérieur, une cuisine avec chambre de domestique et une grande salle de réunion.

Le premier étage comprend la chambre de Monsieur le curé avec bibliothèque et cabinet plus deux chambres à donner.

La cave règnera sous la grande salle et l'escalier.



Le presbytère envisagé avait des allures de chalet montagnard.



Avec son balcon et ses ouvertures cintrées, le cheval du curé était superbement logé !

Des bâtiments de service seront adossés aux murs de la mairie et se composeront d'une écurie, d'une remise, bûcher, poulailler et cabinet d'aisances.

Une lettre du ministre de l'Instruction publique et des Cultes datée du 15 août 1860 nous apprend qu'un secours de 2000 F vient d'être alloué à la commune pour l'aider à payer la dépense de construction d'un presbytère.

Le dossier presbytère arrive sans doute dans les services de la préfecture puisqu'en ce temps-là les affaires des cultes sont en charge de l'État. La dépense s'élève, à la somme de 17 211,97 F. Ce n'est que le 12 janvier 1861 que l'Empereur autorise la commune à acquérir dans leur totalité les parcelles du terrain nécessaire pour un prix de 4150 F pour y établir un presbytère. On ne parle pas de la mairie.

En 1860, Gustave d'Arlot de Saint-Saud est remplacé à la mairie par le docteur médecin Jean Hériet-Fonclaire qui va continuer le projet mais avec moins de faste. Le presbytère n'aura pas des allures de chalet de montagne et le parc anglais deviendra jardin potager et verger car maintenant qu'il faut assurer le financement du projet, l'heure est aux économies. Cela va prendre encore quelques années.

L'acte d'achat du terrain est passé le 20 février 1861 chez maître Soulié notaire à La Roche-Chalais. Les vendeurs sont dame Marie Justine Raillon épouse Durand et Pierre Léonce Chaucherie notaire à S^{te}-Foy-la-Grande. Il est bien précisé dans l'acte que ces parcelles sont destinées à la construction d'une mairie et dépendances (coût 600 F) mais aussi d'un presbytère avec ses dépendances (coût 4150 F). Un arrêté préfectoral du 8 mars 1861 approuve l'acte d'achat des parcelles pour servir d'emplacement à la mairie et au presbytère.

La commune est autorisée à s'imposer extraordinairement pendant 10 ans, à partir de 1861, de 15 centimes additionnels au principal de ses 4 contributions directes. Cet impôt doit rapporter environ 16100 F qui seront affectés à payer les travaux et au remboursement de l'emprunt car il va falloir emprunter.

Cependant, le 8 avril 1861 le maire informe le préfet que personne ne s'est présenté à la mairie pour se

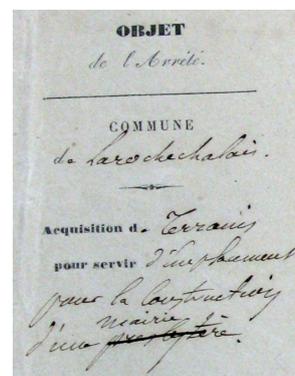
3 Il s'agit du baron Gustave d'Arlot de Saint-Saud.

rendre adjudicataire des travaux de construction du presbytère et de la mairie. Voilà les travaux retardés, il faut reprendre les dossiers. L'architecte, dans un courrier du 22 janvier 1862 propose d'augmenter les prix de 3795,04 F pour le presbytère et de 1491,72 F pour la mairie et le préfet prend un arrêté par lequel il dissocie la construction de la mairie de celle du presbytère. Pour la mairie, il faut prévoir 9498,19 F dont 600 F pour les 2,15 ares du terrain nécessaire. L'acquisition du reste du terrain et la construction du presbytère sont évalués à 16947,87 F. La commune doit emprunter 6000 F remboursable en 6 ans à partir de 1863, *pour concourir avec d'autres ressources au paiement de l'acquisition et aux dépenses de construction*. Le préfet estime que la commune peut élever à 20 c l'impôt actuel pour les dépenses de construction d'un presbytère, il donne un avis favorable pour l'imposition de 5 centimes additionnels supplémentaires pendant 10 ans à partir de 1863, cet impôt devant produire une somme d'environ 5350 F destinée au paiement complémentaire des travaux d'une mairie et d'un presbytère. Il faut cependant l'autorisation gouvernementale.

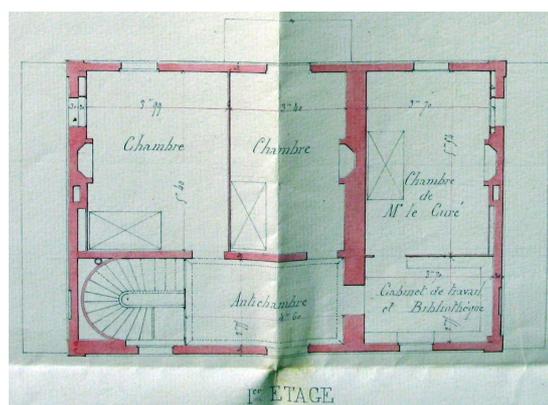
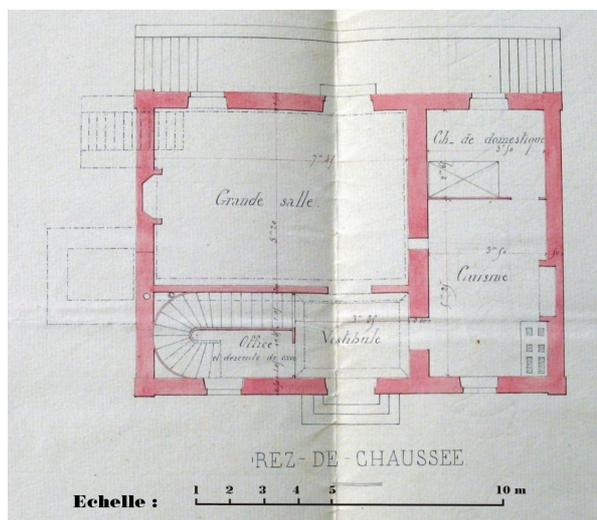
Le préfet demande donc d'autoriser cet impôt extraordinaire mais dans son courrier au ministre de l'intérieur, il précise que c'est *pour assurer le paiement intégral des travaux de construction d'une mairie et... d'une maison d'école !*

Il y a donc 150 ans que le presbytère et la mairie ont vu le jour conjointement. Nous avons en détail le plan du presbytère et de ses bâtiments annexes, pas ceux de la mairie. Pierre Nau, suppléant du juge de paix de Sainte-Aulaye et habitant La Roche-chalais prête les 6000 F destinés au paiement de la construction au taux de 5%. Le contrat est passé le 26 juillet 1864. Les remboursements sont prévus au 31 décembre des années 66 (1000 F+ 750 F d'intérêt), 67 (2000 F+250 F) 68 (2000 F+150 F) et au 31 juillet de 69 (1000 F+25 F). Les travaux ont dû commencer.

Le coût du presbytère proprement dit se monte à 13640,37 F, le bâtiment annexe à 2251,99 F. Il est prévu 500 F pour les imprévus et les honoraires de l'architecte (5%) s'élèvent à 819,61 F. Dans le détail il est noté que les moellons sont de Veyssières, la pierre de taille des carrières d'Angoulême, le mortier sera à chaux et sable de rivière, la charpente et les planchers en chêne ou en bois de Nerva, les cloisons en briques, le carrelage, en carreaux de Bordeaux, les plafonds de plâtre, l'escalier en chêne ou en ormeau, la cheminée en marbre de Sainte-Anne... Il est prévu trois couches de peinture à l'huile pour les huisseries... Curieusement, dans ce long devis très détaillé de 18 pages et comportant 239 articles (y compris les 12 lettres en vermillon de forme gothique du fronton) on ne dit rien de la couverture : tuiles ou ardoises ? Pour le bâtiment annexe par contre la couverture est prévue en tuiles creuses.



Deux dossiers identiques, pour deux constructions concomitantes et imbriquées. Pour le dossier mairie on a simplement biffé le mot presbytère pour le remplacer par mairie.



La bibliothèque sert de cabinet de toilette à M. le curé et, chose plus curieuse, un lieu d'aisance est prévu... dans le grenier. La chambre du ou de la domestique est partie intégrante de la cuisine !

Évidemment tout n'a pas été prévu et en 1865 un nouvel état de travaux complémentaires à exécuter au presbytère et à la mairie est envoyé à la préfecture. Il s'agit de boiseries, d'étagères, de volets avec toute la serrurerie afférente, de tringles pour les alcôves, de papier à tapisser, de chaises pour la mairie, etc. le tout s'élevant à 490 F. L'année suivante les travaux ne sont toujours pas achevés car en février 1866 le maire passe contrat avec Pierre Durousseau, serrurier à La Roche-Chalais qui s'engage à faire exécuter sous la surveillance du sieur

Gasquet Jean, menuisier, tous les travaux complémentaires et définitifs⁴ du presbytère et de la mairie tels et de même qu'ils sont établis au présent devis estimatifs de 790,09 F. En tout 46 articles allant des carreaux de faïence du potager⁵, au tuyau de l'évier en passant par les plinthes, les plafonds des alcôves, des tapisseries, 26,40 m de tuyau pour récupérer l'eau des gouttières... Au cours de l'hiver, La Roche-Chalais a dû subir une tempête comme nous en avons connu récemment car il faut déjà réparer la toiture et le tuyau de la cheminée : 4 journées de travaux plus des tuiles et des ardoises à remplacer.

En 1898, la municipalité fait construire *un mur de clôture sur les côtés midi et ouest du presbytère dans les parties du jardin donnant sur la promenade de la terrasse*. Le mur de 60 cm de hauteur environ est en pierre de Nersac. Il est prévu de le surmonter d'une grille en fer de 1 mètre. Cinq piles sont prévues ainsi qu'une porte et un portail comme on peut les voir sur l'ancienne carte postale au début de cet article.

Conséquence des lois de séparation des églises et de l'État, à partir de 1907 le presbytère est loué au curé après d'âpres discussions entre le maire Jean Bouffard et le curé Leray. Dans le contrat il est précisé que le curé doit *entretenir la maison et ses dépendances en bon état, faire cultiver convenablement le jardin, tailler et soigner les arbres et la vigne qui y sont plantés*. Ce bail est passé personnellement entre le maire et le curé pour 4, 8 ou 12 ans, pour 200 F par an mais *il cesserait si le curé venait à décéder ou s'il venait à quitter la commune*, une porte de sortie commode en cas de litige entre l'évêché et la mairie. Le dernier bail conservé dans les archives départementales date de 1926, pour 50 F par an il apparaît plus symbolique qu'autre chose.

150 ans après leur construction, presbytère et mairie se retrouvent réunis dans une belle opération de réhabilitation.



*Début juillet 2013, lorsque j'ai pris ces photos, la clôture du chantier m'a privé du recul nécessaire.
Lorsque vous lirez cet article, le projet sera devenu réalité.*

Maurice Biret août 2013.

⁴ La municipalité aurait-elle hâte d'en terminer avec les dépenses du presbytère ?

⁵ Petit fourneau à bois servant à mijoter patages et ragoûts.